

COMPTE RENDU DE SEANCE
Du
Mardi 25 Février 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le vingt cinq du mois de Février deux mille vingt, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire
Nombre de conseillers présents : 9

Présents : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance,
Messieurs et Mesdames Jean ARROZES, Bernard AUTAA, Danielle BEZIADE, Laurine CABÉ
Maud FERREIRA, Véronique IRLES, Benoit POURTAU-MONDOUTEY, Laurent TAPIN.

Excusés/Absents : Mesdames Sandrine BORDENAVE, Elodie LABORDE Messieurs Jérôme NEGRE, Alexandre PEREIRA.

Secrétaire de séance : Madame Laurine CABÉ

❶ Vote des Comptes de Gestion 2019 – Budget Général et Budget Annexe du Lotissement :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier, Didier BREMBILLA à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures. Ils sont ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante en même temps que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité VOTE les Comptes de Gestion 2019 du budget général et du Budget Annexe du Lotissement de la commune de Biron, après avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice.

❷ Vote des Comptes Administratif 2019 – Budget Général et Budget Annexe du Lotissement :

Sous la Présidence de Madame Danielle BEZIADE, Adjointe, et après lecture détaillée, les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
COMMUNAL	329 609,98	352 853,71	423 224,29	459 982,78	36 7 58,49
Excédent /Déficit reporté	0	0	32 816,55		
SOUS-TOTAL	0	0	456 040,84	459 982,78	- 3 941,94
RESTES A REALISER			146 817,53	67 598,13	79 219,40
TOTAL			602 858,37	527 580,91	75 277,46
SOUS-TOTAL	23 243,73		-75 277,46		
RESULTAT GLOBAL					-52 033,73
LOTISSEMENT		27 924,14		92 466 ,67	
RESULTAT GLOBAL					120 390,81
RESULTAT DE CLÔTURE					68 357,08

❸ Affectation des résultats 2019

Budget Général :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement : 23 243,73
- un déficit reporté de : 0

Soit un résultat de fonctionnement cumulé de : 23 243,73

- un excédent d'investissement de :	3 941,94
- un déficit des restes à réaliser de :	79 219,40
Soit un besoin de financement de :	75 277,46
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	23 243,73
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	23 243,73
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCEDENT :	3 941,94

Budget Annexe du Lotissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement :	92 466,67
- un déficit reporté de :	0
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	92 466,67
- un excédent d'investissement de :	27 924,14
- un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un excédent de financement de :	27 924,14
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	92 466,67
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	92 466,67
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCEDENT :	27 924,14

④ Résultats de clôture des budgets :

BALANCE/Tableau Récapitulatif

BUDGET PRINCIPAL

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	329 609,98	352 853,71	423 224,29	459 982,78
Report (Solde 2018)		0,00	32 816,55	
Solde			-3 941,94	
SOUS-TOTAL	329 609,98	352 853,71	456 040,84	459 982,78
Restes à réaliser 2019			146 817,53	67 598,13
TOTAL			602 858,37	527 580,91
RESULTAT/SECTION	23 243,73		75 277,46	
RESULTAT GLOBAL	52 033,73			

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisé		92 466,67		
Report 2018	0,00			27 924,14
Ecriture d'Ordre	0,00	0,00		0,00
TOTAL	0,00	92 466,67	0,00	27 924,14
RESULTAT/SECTION	92 466,67		27 924,14	
RESULTAT GLOBAL	120 390,81			

RESULTAT DE CLÔTURE = 68 357,08 €

⑤ Examen d'une demande de participation aux frais scolaires des enfants scolarisés à la Calendreta résidents sur la commune :

Après examen de l'article L.442-5-1 du Code de l'éducation, modifié par ladite loi, la « participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2^e de l'article L. 312-10 est une contribution volontaire ». S'agissant donc d'une contribution volontaire et non obligatoire. D'autre part, le SIVU SCOLAIRE dont notre commune est membre dispose d'une école publique dotée d'une cantine et d'une garderie qui peut accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants Un courrier sera adressé au Président de la Fédération Départementale des P.A. (basé à Poey-de-Lescar) avec copie à la présidente de l'association basée à Orthez pour les informer de ces dispositions, en précisant que la participation financière n'apparaît pas due.

⑥ Complexe sportif :

1 - Avenants au marché public pour le lot TCE 2 :

Après avoir rappelé que les marchés ont été signés le 5 juillet, scindés en 2 lots pour un montant total de 386 301,70 € HT (463 562,04 € TTC), monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que des travaux supplémentaires, modificatifs sont nécessaires et nécessitent la passation d'avenants détaillés comme suit :

N° Lot	Nom Entreprise	Montant Marché Initial HT	Avenant	Montant HT
TCE 1 - Rénovation toitures et façades du complexe sportif	Gascogne Etanchéité	259 589,30	Jérôme Peinture (co-traitant) Peintures hall d'entrée salle des sports, façades vestiaires-foyer foot	8 031,52
Nouveau montant du marché : 267 620,82 € HT – 321 144,98 € TTC				
TCE 2 - Création toilette PMR et travaux d'entretien du complexe sportif Option 2, 4 et 5 retenues	Aquitelec	121 071,20 5 641,20	Aquitelec Trvx supplém. Avoir sur marché de base Trvx suppl/local chaufferie Capotage des 4 radiants gaz	9 647,14 - 9 211,25 2 645,17 1 412,96
Montant	Marché initial	126 712,40	Avenants	4 494,02
Nouveau montant du marché : 131 206,42 € HT – 157 447,70 € TTC				
TOTAL GENERAL : 398 827,24 € HT – 478 592,69 € TTC				

2 - Validation de la subvention de la CCLO au titre du fonds de concours :

Le Maire rappelle l'attribution et la signature des marchés publics en séance du 5 juillet 2019 relatif aux travaux de rénovation et mise en accessibilité des bâtiments du complexe sportif pour un montant total de 386 301,70 € HT (463 562,04 € TTC).

Depuis des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour un montant de 12 525,54 € HT.

Il rappelle le plan de financement de cette opération :

Dépenses	Recettes	
Coût estimatif des travaux : 424 000,38 € HT (trvx, honoraires M.O, Bureaux de contrôle, Fonds Diagnostics)	Subvention DETR :	96 568,75
	Fonds énergie CEP :	<u>2 000,00</u>
	Sous-Total :	98 568,75
	Reste à charge :	325 431,63
	Fonds de concours :	162 715,82
	Emprunt :	100 000,00
	Autofinancement :	<u>62 715,81</u>
	TOTAL :	424 000,38

Il précise que cette opération est éligible au dispositif du fonds de concours de la communauté de communes de Lacq-Orthez, selon le règlement d'attribution fixé par délibération en date du 22 mai 2014, et conformément à l'article L52164-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Considérant que le montant du reste à charge de la commune est estimé (arrondi) à 325 432 €, le conseil communautaire dans sa séance du 17 février dernier a validé l'attribution du fonds de concours pour un montant prévisionnel de 162 716 € ; après avis favorable de la commission administration générale du 23 janvier 2020 et du bureau du 10 février 2020.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le plan de financement de l'opération,

ACCEPTE le soutien financier de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire la recette au budget de l'exercice budgétaire 2020.

7 Eclairage du stade municipal – Subvention de la Fédération Française de Football.

Le Président de la Ligue du Football Amateur fait savoir que l'opération est subventionnée par le dispositif fédéral « Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) au titre des équipements pour un montant de 6500 €. Ce soutien financier a été revu à la hausse (+20 %) par le Comité d'Organisation Local des Coupes du Monde Féminines de la F.I.F.A. 2018 et 2019, car il contribue au développement du football féminin.

Le bilan financier de l'opération est :

Coût de l'opération HT :	43 732,00 €
Aide demandée à la L.F.A. (20 %)	8 746,40 € (plafonnée à 15 000 €)
Aide annoncée :	6 500,00 €
Aide accordée :	7 800,00 € (à inscrire au Budget 2020)
Coût total :	35 932,00 €

8 Questions diverses :

Le tableau des permanences du scrutin des élections municipal du dimanche 15 mars est complété.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, ou appelée des membres présents, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

